

La Chaussée sur Marne

Compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2025

05/2025

Les membres du conseil municipal de la commune de La Chaussée sur Marne se sont réunis à 20h00 à la salle communale de La Chaussée sur Marne sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L.2121,10 du code général des collectivités territoriales.

Présent : André CASTAGNA, Jean-François DUGOIS, Patricia SALERNO, Thierry COPPIN, Didier CLEMENT, Amélie TENDART, Michael GIBONI, Stéphane AUBRY.

Absents excusés : Stéphanie PERROUD (procuration à Patricia SALERNO), Cécile BEAULIEU (procuration à André CASTAGNA), Bruno SALERNO (procuration à Jean-François DUGOIS), Fred AGNUS

Absents non excusés : Thomas DELACOURT, Jimmy LAMBERT.

Le quorum étant atteint et après approbation du procès verbal du 07 Avril 2025, Mr le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121,15 du code des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Patricia SALERNO accepte de remplir cette fonction.

Monsieur le Maire expose la demande de la Société Escofi, de la Société du parc éolien de Bronne sans Soucis et de la Société Valéco concernant la signature d'une convention de passage et/ ou enfouissement de câbles sur la voirie communale dans le cadre de projets éoliens. En l'absence de documents finalisés et complets :

Le conseil municipal, décide **à l'unanimité** de ne pas donner suite pour le moment et de reporter l'examen de ces dossiers à une date ultérieure.

Suite à la vente par la commune en date du 11 Juin 2025, de la maison cadastrée section AC317, sis ruelle du port à La Chaussée sur Marne, il convient de déterminer le complément de prix du au titre de la plus value d'une valeur de 35 % à régler au Trésor Public.

Le conseil municipal, décide **à l'unanimité** : d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au règlement de la plus value et d'autoriser Mr le Maire, à signer tout acte et/ou tout document nécessaire à la constatation et au paiement de ce complément de prix.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande du syndicat mixte de transport scolaire de Vitry le François visant à approuver le retrait de la communauté de communes Cote de Champagne et Val de Saulx ainsi que de la Communauté de Communes Perthois Bocage et Der. Une réunion d'information est prévue mercredi 02 Juillet 2025.

Le conseil municipal décide **à l'unanimité** d'attendre les conclusions de cette réunion avant de se prononcer.

Questions diverses :

Travaux chemin du Fusil et Chemin de la cote Huart :

Ces travaux ont obtenus les financements suivants : DETR : 13 289.00 euros
Département : 20 000.00 euros.

L'appel d'offre sera lancé ce mois-ci par l'AMO, Mr ARROUART. l'attribution du marché est prévue pour Août 2025, et le démarrage des travaux devraient commencer à partir de Septembre 2025.

Travaux de consolidation et entretien urgent de l'église de Coulmier :

Subvention obtenue par la DRAC: 17 953.00 euros
Département : 10 000.00 euros.

Suite à la réunion avec l'architecte ce lundi 30 Juin 2025, les travaux démarrent immédiatement.

Plan de sauvegarde communal (PCS) :

A la demande de la Préfecture un PCS est en cours d'établissement.

Mise en péril et démolition d'un immeuble sis 22 Rue du Dr Justin Joly à la Chaussée sur Marne :

Le tribunal d'instance de Chalons en Champagne a rendu un jugement le 15 Octobre 2024 en faveur de la Commune, validant la procédure de mise en péril et la démolition par la collectivité pour le compte et au frais de la SCI le Relais, celle-ci n'ayant pas procédé elle-même aux travaux dans les délais prescrits. La SCI le Relais a fait appel de cette décision. La cour d'appel de Reims a confirmé le jugement déféré en toutes ses dispositions en faveur de la commune le 10 Juin 2025. La SCI LE RELAIS peut se pourvoir en cassation dans un délai de deux mois.

Fête de la musique :

Face au succès constaté le 21 Juin dernier, il est fort probable qu'elle soit renouvelée l'année prochaine.

Théâtre les Sarrybiens :

La venue des Sarrybiens organisée depuis plusieurs années par l'association CCS et par la commune est confirmée en date du : Samedi 27 Septembre 2025 à 20H30.

Monsieur le Maire, clôt les débats, remercie les membres du conseil et lève la séance à 21h30.

La secrétaire de séance :

Patricia SALERNO



Le Maire

André CASTAGNA

